

COMMUNE DE SAINT-CHAPTES

Couleurs des enduits et badigeons

- Les couleurs définies ci-après correspondent à un nuancier de base qui fixe une orientation de couleurs (la texture lisse ou grenue sera préconisée au cas par cas).
- Le choix, déterminé par l'Architecte des Bâtiments de France, sera fonction de la nature du support, des conditions climatiques et d'exposition de la façade et des teintes environnantes.
- Dans cette palette de couleurs de base, les nuances sont possibles.



Menuiseries et ferronneries

- **LES MENUISERIES** doivent être peintes, à l'exception de certaines portes d'entrée d'immeuble en finition bois, suivant les teintes pratiquées traditionnellement dans la commune telles que définies ci-après.
- **LES FERRONNERIES** seront peintes dans le ton des menuiseries, en plus foncé ou d'un ton vieux métal ou gris foncé.

